

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 2022-162 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2020-132

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-162 INTITULÉ << PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-162 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2020-132>>.

AVIS est par la présente, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, à la suite de l'adoption par résolution numéro 2022-07-178 du PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-162 INTITULÉ << PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-162 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2020-132>>, **tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 25 juillet 2022 à compter de 19 h 30**, au centre communautaire situé au 5350, 7^{ième} Rang, Saint-Lucien, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C. a-19.1) ;

Que le premier projet de règlement 2022-162 vise sur l'ensemble du territoire de Saint-Lucien ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, un conseiller désigné par la mairesse ou cette dernière expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Que le premier projet de règlement numéro 2022-162 comprend des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire ;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Lucien, ce 20 juillet 2022



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier